

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue avant le 17 juillet 2019

Exploitant : SIBELCO FRANCE

Site inspecté : BÉDOIN 84410 Les Terriers

Date de l'inspection : lundi 24 juin 2019

Constat de l'inspecteur :

L'ensemble de la clôture périphérique doit être contrôlé et remis en état.

Vue de la clôture au sud du site en bordure du chemin des Granges

INSPECTION



Écart aux dispositions de : l'article 12 de l'arrêté d'autorisation n° 39 du 28 mars 2001

l'accès à toutes zones dangereuse des travaux d'exploitation doit être interdit par une clôture efficace ou tout autre dispositif équivalent.


En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

C. Baldasseroni

EXPLOITANT	Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)								
	<p>Nous prévoyons une remise en état de la clôture et son remplacement si nécessaire.</p> <p>les travaux de remplacement seront budgétés aux investissements 2020, pour une réalisation au 1^{er} semestre 2020.</p>								
DREAL	Suites susceptibles d'être données								
	<table><tr><td>Écart levé</td><td>Oui <input type="checkbox"/></td><td>Non <input checked="" type="checkbox"/></td></tr><tr><td>Proposition de mise en demeure</td><td>Oui <input type="checkbox"/></td><td>Non <input checked="" type="checkbox"/></td></tr><tr><td>Proposition d'arrêté complémentaire</td><td>Oui <input type="checkbox"/></td><td>Non <input checked="" type="checkbox"/></td></tr></table> <p><small>L'écart fait l'objet d'un engagement de mise en conformité de la part de l'exploitant avec une réalisation pour le 1er semestre 2020 compte tenu du montant d'investissement. L'inspection est dans l'attente de la fourniture de devis signé avec la mention "bon pour accord" et la production de photo de la clôture après exécution des travaux.</small></p> <p>L'inspection le : 10/09/2019</p> <p><input type="checkbox"/> Fiche soldée le :</p> 	Écart levé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>
Écart levé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>							
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>							
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>							

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue avant le 17 juillet 2019

Exploitant : SIBELCO FRANCE

Site inspecté : BÉDOIN 84410 Les Terriers

Date de l'inspection : lundi 24 juin 2019

ON INSPECTI

Constat de l'inspecteur :

Il n'y a pas de pancartes signalant le danger à proximité des clôtures.

Écart aux dispositions de : l'article 12 de l'arrêté d'autorisation n° 39 du 28 mars 2001

Le danger doit être signalé par des pancartes à proximité des zones clôturées .

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

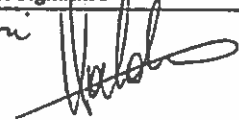
Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

C. Baldasseroni



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Nous nous engageons à poser des pancartes signalant le danger avant fin septembre 2019.

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui Non

Proposition de mise en demeure Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

L'écart fait l'objet d'un engagement de mise en conformité de la part de l'exploitant avec une réalisation avant fin septembre 2019.

L'inspection est dans l'attente de la fourniture de photos de l'implantation des pancartes signalant le danger.

LAERD

L'inspection le : 10/09/2019

 Fiche soldée
le :